

ETATS FINANCIERS DE LA SECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2022

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 01/03/2023

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS DE LA SECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2022	1
1. Etats financiers sociaux	4
1.1 Bilan	4
1.2 Hors-bilan	5
1.3 Compte de résultat	6
2. Notes annexes aux états financiers	7
2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	7
2.1.1 Evènements marquants de la période	7
2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture	9
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
2.2.1 Enregistrement en compte de résultat.....	10
2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle.....	10
2.2.3 Titres et opérations sur titres	11
2.2.4 Instruments financiers à terme	13
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles	14
2.2.6 Immobilier de placement.....	15
2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	15
2.2.8 Dettes représentées par un titre	16
2.2.9 Provisions	16
2.2.10 Engagements sociaux	16
2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	17
2.2.12 Impôts sur les bénéfiques	17
2.2.13 Opérations en devises	18
2.2.14 Recours à des estimations	18
2.3 Notes relatives au bilan	19
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit	19
2.3.2 Opérations avec la clientèle.....	20
2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	21
2.3.4 Participations	23
2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles	25
2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers.....	26
2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit	26
2.3.8 Opérations avec la clientèle.....	27

2.3.9 Dettes représentées par un titre	28
2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers	29
2.3.11 Provisions	30
2.3.12 Variation des capitaux propres	31
2.3.13 Risques de crédit	32
2.3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation	34
2.4 Notes relatives au hors-bilan	35
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	35
2.4.2 Instruments financiers à terme	36
2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés	39
2.5 Notes relatives au compte de résultat	40
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	40
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	40
2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	41
2.5.4 Autres intérêts et assimilés	41
2.5.5 Revenus des titres à revenu variable	42
2.5.6 Produits et charges de commissions	42
2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	42
2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	43
2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	43
2.5.10 Charges générales d'exploitation	44
2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	45
2.5.12 Coût du risque	45
2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	45
2.5.14 Charge d'impôt	46
2.6 Notes spécifiques	47
2.6.1 Plan Relance 2030	47
2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur	48

1. Etats financiers sociaux

1.1 Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		64 432	66 544
Caisse, banques centrales		1 644	21 259
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.3	24 192	25 712
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	38 596	19 573
Opérations avec la clientèle	2.3.2	4 181	4 461
Comptes ordinaires débiteurs		206	194
Autres concours à la clientèle à terme		3 975	4 267
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	2.3.3	57 509	42 620
Obligations et autres titres à revenu fixe		38 843	24 795
Actions et autres titres à revenu variable		18 666	17 825
Participations	2.3.4	31 486	29 331
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.3.5	6 022	5 411
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.6	7 793	6 091
Total Actif		171 423	154 458
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	2.3.7	15 037	10 930
Dettes envers les établissements de crédit à vue		10 803	7 207
Dettes envers les établissements de crédit à terme		4 234	3 723
Opérations avec la clientèle	2.3.8	91 799	80 257
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		76 415	65 536
Autres dettes envers la clientèle		15 384	14 721
Dettes représentées par un titre	2.3.9	33 097	30 635
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.10	6 793	7 833
Provisions	2.3.11	495	587
Dépôts de garantie			1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2.3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	2.3.12	23 646	23 659
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		3 251	3 127
Résultat de l'exercice		2 173	1 941
Acompte sur versement à l'état		(990)	(621)
Total Passif		171 423	154 458

1.2 Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	15 215	11 575
En faveur d'établissements de crédit	14 054	10 543
En faveur de la clientèle	937	866
Engagements de financement douteux	224	166
Engagements de garantie	422	500
D'ordre d'établissements de crédit	292	258
D'ordre de la clientèle	130	242
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	26 623	26 944
Reçus d'établissements de crédit	26 623	26 944
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	24 961	15 419
Reçus d'établissements de crédit	22 875	13 251
Reçus de la clientèle	711	689
Reçus de l'État et assimilés	1 375	1 479
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 676	2 603
Titres à livrer	2	3
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	27 727	29 693
Autres engagements reçus		

1.3 Compte de résultat

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)			
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾		2 171	1 468
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	481	295
Opérations avec la clientèle	2.5.2	135	79
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	914	706
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.4	641	388
Intérêts et charges assimilées ⁽²⁾		(1 516)	(1 039)
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	(253)	(214)
Opérations avec la clientèle	2.5.2	(309)	(376)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	(410)	(252)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.4	(544)	(197)
Revenus des titres à revenu variable	2.5.5	2 198	1 383
Commissions (produits)	2.5.6	16	14
Commissions (charges)	2.5.6	(33)	(34)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.5.7	41	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.5.8	(358)	1 230
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	2.5.9	(108)	(96)
Produit net bancaire		2 411	2 926
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(470)	(517)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	2.5.11	(177)	(156)
Résultat brut d'exploitation		1 764	2 253
Coût du risque	2.5.12	(3)	17
Résultat d'exploitation		1 761	2 270
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.5.13	611	(20)
Résultat courant avant impôt		2 372	2 250
Charge d'impôt	2.5.14	(199)	(309)
Résultat net		2 173	1 941

(1) Dont au 31/12/2022, 35 M€ d'intérêts négatifs.

(2) Dont au 31/12/2022, 62 M€ d'intérêts négatifs.

2. Notes annexes aux états financiers

2.1 Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

2.1.1 Evènements marquants de la période

2.1.1.1 Conflit en Ukraine

L'exposition financière directe de la Section Générale de la Caisse des Dépôts sur l'Ukraine et la Russie est nulle au 31/12/2022.

2.1.1.2 Plan de relance

Le 7 septembre 2020, la Caisse des Dépôts lançait un plan de relance de l'économie française de 26 milliards d'euros d'investissements en fonds propres au capital des entreprises et de l'économie mixte. La Caisse des Dépôts poursuit sa mobilisation. Au 31 décembre 2022, 93 % des 26 milliards d'euros sont désormais injectés dans l'économie française.

L'axe prioritaire de ce plan est la protection de l'environnement. A cette fin, un plan climat dédié à la lutte contre le réchauffement climatique a notamment été lancé dans la foulée par la Banque des Territoires et Bpifrance.

Les mesures de soutien sont déployées sur 3 autres axes stratégiques : le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale. Elles ont bénéficié rapidement aux Français et aux territoires via notamment la mise en place de plans thématiques ciblés : tourisme, commerce, industrie, très haut débit.

2.1.1.3 Titres participatifs émis par les organismes de logements sociaux

Dans le cadre du soutien à la capitalisation du secteur du logement social et à la relance de la production de logements sociaux, la Banque des Territoires poursuit sa campagne de souscription de titres participatifs auprès des organismes de logements sociaux (SEM immobilières, ESH, Coop et OPH). Cette opération de 367 millions d'euros vient s'ajouter aux 617 millions d'euros déjà mis à la disposition des organismes en 2020/2021.

2.1.1.4 Emission d'obligation durable

La Caisse des Dépôts a levé une cinquième obligation durable de 500 M€, le 12 octobre 2022, après celles levées en 2017, en 2019, en 2020 et en 2021.

Cette nouvelle obligation durable, à 5 ans avec un coupon de 3%, permet à la CDC de renforcer sa présence sur les marchés de capitaux tout en consolidant son ambition ESG qui demeure au cœur de la stratégie globale du Groupe.

2.1.1.5 Allongement de la durée de disponibilité des offres à taux fixe octroyées au Fonds d'Épargne et mobilisation d'une nouvelle enveloppe à taux fixe de 700 millions destinée au réaménagement de la dette des organismes de logement social

Depuis 2018, un dispositif de 8 milliards d'euros de prêts à taux fixe, financé par des emprunts octroyés au Fonds d'Épargne et défini sur la période 2018-2022, a été mis en place par la Banque des Territoires. Au cours du 1er semestre 2022, ce dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, une enveloppe complémentaire de 700 M€ de prêts à taux fixe destinés exclusivement au réaménagement de la dette des organismes de logement social a été mise en place. Cette enveloppe, ouverte jusqu'au 31 décembre 2024, est financée par la Section Générale.

A fin décembre 2022, l'encours des emprunts alloués au Fonds d'Épargne dans le cadre de ces mesures s'élève à 6 897 millions d'euros, contre 5 945 millions d'euros à fin décembre 2021.

2.1.1.6 Le Groupe Egis

Le 7 janvier 2022, Tikehau Capital a acquis une participation de 40 % dans Egis, premier ingénieur français de l'ingénierie de la construction et services à la mobilité. A l'issue de l'opération, la Caisse des Dépôts conserve une participation de 34 % du capital d'Egis aux côtés des cadres partenaires et des salariés qui en détiennent 26 % ayant augmenté leur participation de 2 %.

2.1.1.7 Suez Holding

Le 31 janvier 2022, le consortium d'investisseurs constitué de Méridiam - GIP – Caisse des Dépôts et CNP Assurances a acquis auprès de Veolia les actifs permettant de constituer le nouveau Suez conformément aux termes du contrat d'acquisition en date du 22 octobre 2021. La Caisse des Dépôts détient à l'issue de l'opération une participation de 11,8% de Sonate Topco pour un montant de 451 millions d'euros.

En 2022, cette opération a été complétée d'acquisitions complémentaires portant l'investissement total de la CDC à 728 millions.

2.1.1.8 Euroclear

Le 20 mai 2022, la Caisse des Dépôts a réalisé un premier investissement dans Euroclear avec l'acquisition de 5,42% du capital pour un montant de 390 millions d'euros.

Depuis mi-juillet quatre investissements complémentaires ont été réalisés, au 31 décembre 2022 la Caisse des Dépôts détient 7,90 % du capital d'Euroclear pour un montant d'investissement de 541 millions d'euros.

2.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

2.1.2.1 Orpéa

Le 14 février 2023, le groupement d'investisseurs français mené par la Caisse des Dépôts, accompagnée de CNP Assurances, la MAIF et MACSF (le « Groupement ») a conclu un accord de « lock-up » avec la Société et certains créanciers financiers non sécurisés d'Orpéa sur un plan de restructuration financière. A l'issue des opérations envisagées dans l'accord de « lock-up », dans l'hypothèse où les actionnaires existants décidaient de ne pas participer aux augmentations de capital qui leur seront ouvertes, ils détiendraient environ 0,4 % du capital d'Orpéa, le Groupement en détiendrait environ 50,2 % et les créanciers financiers non sécurisés environ 49,4%. La mise en œuvre de l'accord de « lock-up » reste soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2021.

2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

Depuis l'exercice 2021, les intérêts négatifs sont présentés de la manière suivante au compte de résultat :

- Les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et charges assimilées » ;
- Les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés ».

2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

La Section générale applique la définition du défaut prudentiel figurant aux articles 127 et 178 du règlement UE n°575/2013, complétés par les lignes directrices 2016/07 publiées par l'Autorité bancaire européenne.

Ainsi, la définition des encours en défaut est précisée par :

- L'introduction d'un seuil de matérialité relatif et d'un seuil de matérialité absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut ; et
- La clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire de trois mois pour les encours non restructurés et d'un an pour les encours restructurés.

Cette définition du défaut réglementaire étant représentative du risque de crédit avéré au sens comptable, la définition du douteux comptable est alignée sur la définition du défaut prudentiel.

Sont ainsi considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois et supérieures aux seuils de matérialité règlementaires, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine après une période probatoire de trois mois et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent également être portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après une période probatoire d'un an.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :
 - Des concessions par l'entité ;
 - Des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2.2.3 Titres et opérations sur titres

2.2.3.1 Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

2.2.3.1.1 Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

2.2.3.1.2 Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

2.2.3.1.3 Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

2.2.3.1.4 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2.2.3.1.5 Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours moyen de Bourse des derniers mois, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'utilité de ces titres.

2.2.3.2 Opérations sur titres

2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

2.2.4 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises

2.2.4.1.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

2.2.4.1.2 Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2.2.4.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

2.2.4.2.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

2.2.4.2.2 Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

2.2.4.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

2.2.4.3.1 Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

2.2.4.3.2 Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

2.2.4.4 Souttes

Les souttes de négociation sont étalées sur la durée de vie des contrats.

Les souttes de résiliation sont rapportées immédiatement en résultat. Lorsque le contrat est résilié mais remplacé pour une opération de couverture, la soultte afférente est étalée sur la durée de vie du contrat.

2.2.4.5 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques (voire 10 ans pour certains projets informatiques spécifiques dont l'utilisation est prévue sur cette durée).

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

2.2.6 Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

2.2.7.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2.2.7.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2.2.8 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.2.9 Provisions

Figurent sous cette rubrique :

2.2.9.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le Fonds d'épargne.

2.2.9.2 Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » du 6 juillet 2017 et son avenant n°1 du 8 novembre 2021. Il est également tenu compte de :

- L'« Accord-cadre emploi - parcours professionnels - compétences // Orientations et dispositifs pérennes et plan d'action 2022-2024 » signé le 17 décembre 2021 qui prévoit notamment la pérennisation du dispositif actuel de reconnaissance de l'engagement tout au long de la vie professionnelle pour les agents publics et statutaires CANSSM ;
- L'avenant n°2 au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail signé le 16 février 2022 qui met en place un nouveau dispositif pérenne d'aménagement du temps de travail en fin de carrière.

2.2.9.3 Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues du dispositif de « Rupture Conventionnelle Collective » prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par l'« Accord-cadre emploi - parcours professionnels - compétences // Orientations et dispositifs pérennes et plan d'action 2022-2024 » du 17 décembre 2021.

2.2.10 Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps, aménagement du temps de travail en fin de carrière ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013 qui vient d'être modifiée le 5 novembre 2021. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres (soit la méthode 2 de la recommandation précitée).

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Suite à la modification apportée par l'ANC le 5 novembre 2021 à sa recommandation n°2013-02, la Caisse des Dépôts a opté pour la répartition des droits à prestations de ses régimes d'indemnités de départ à la retraite concernés à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail, aux comptes épargne temps et au dispositif d'aménagement du temps de travail en fin de carrière sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

2.2.12 Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2022 s'établissent :

- À 25,83 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPi (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;

- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 3,10 % contribution sociale incluse pour les opérations de cession afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

2.2.13 Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

2.2.14 Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

2.3 Notes relatives au bilan

2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	403	5 933
Intérêts courus	1	9
Comptes et prêts au jour le jour	21 000	
Créances sur les établissements de crédit à vue	21 404	5 942
Crédits de trésorerie	1 796	40
Capital et assimilé	1 790	40
Intérêts courus	6	
Crédits divers	15 396	13 591
Capital et assimilé ⁽¹⁾	15 326	13 541
Intérêts courus	70	50
Créances sur les établissements de crédit à terme	17 192	13 631
Créances sur les établissements de crédit	38 596	19 573

(1) Dont 14 917 M€ de prêts au Fonds d'épargne (13 044 M€ au 31 décembre 2021).

2.3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires clientèle	197	191
Créances douteuses	15	1
Dépréciations	(7)	(1)
Intérêts courus	1	3
Comptes ordinaires débiteurs à vue	206	194
Crédits de trésorerie et créances commerciales	575	1 278
Capital et assimilé	482	1 176
Créances douteuses	242	258
Dépréciations	(149)	(157)
Intérêts courus		1
Crédits à l'équipement	1 383	1 255
Capital et assimilé	1 346	1 217
Créances douteuses	9	10
Dépréciations	(4)	(3)
Intérêts courus	32	31
Crédits au logement	620	497
Capital et assimilé	617	493
Créances douteuses	3	5
Dépréciations		(1)
Intérêts courus		
Crédits divers	1 397	1 237
Capital et assimilé	1 332	1 189
Créances douteuses	125	165
Dépréciations	(62)	(118)
Intérêts courus	2	1
Autres concours à la clientèle à terme	3 975	4 267
Opérations avec la clientèle	4 181	4 461

2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2022					31/12/2021				
	Titres de transaction	Titres de placement ⁽¹⁾	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		2 830	21 362		24 192		5 905	19 807		25 712
Effets publics et valeurs assimilées		2 830	21 362		24 192		5 905	19 807		25 712
Titres prêtés										
Obligations et autres titres à revenu fixe		30 462	8 381		38 843		22 486	2 309		24 795
Obligations		7 103	5 397		12 500		7 481	649		8 130
Autres titres à revenu fixe		23 359	2 984		26 343		15 005	1 660		16 665
Titres prêtés										
Titres empruntés										
Actions et autres titres à revenu variable		3 224		15 442	18 666		3 095		14 730	17 825
Actions		846		12 959	13 805		1 014		12 885	13 899
OPCV		2 377		2 464	4 841		2 081		1 826	3 907
Autres titres à revenu variable		1		19	20				19	19
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		36 516	29 743	15 442	81 701		31 486	22 116	14 730	68 332

(1) Sur le 1er trimestre 2022, des titres à taux fixe non couverts de rating supérieur ou égal à BBB ont été transférés du portefeuille « titres de placement » vers le portefeuille « titres d'investissement » à la suite d'une modification de la stratégie de gestion de ces titres. Ces transferts ont été effectués en date comptable du 1er janvier 2022.

L'encours des titres transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 4,6 Md€ en valeur brute et à 12 M€ en termes de dépréciation au 1er janvier 2022. L'intégralité de la dépréciation de 12 M€ a été reprise en compte de résultat au 1er janvier 2022 au regard de son montant peu significatif.

Si ces titres n'avaient pas été transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement », le montant de la moins-value latente qui aurait été comptabilisée en dépréciation se serait établie à -656 M€ au 31 décembre 2022.

2.3.3.2 Éléments complémentaires

	31/12/2022				31/12/2021					
	Titres de transaction	Titres de placement ⁽¹⁾	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées		2 830	21 362		24 192		5 905	19 807		25 712
Valeur brute		3 019	20 219		23 238		5 866	18 191		24 057
Primes/Décotes		5	870		875		27	1 353		1 380
Créances rattachées		30	273		303		29	263		292
Dépréciations		(224)			(224)		(17)			(17)
Valeur de marché		2 799	19 947		22 746		5 944	22 514		28 458
Obligations et autres titres à revenu fixe		30 462	8 381		38 843		22 486	2 309		24 795
Valeur brute		30 949	8 326		39 275		22 504	2 276		24 780
Primes/Décotes		(8)	(6)		(14)		6	15		21
Créances rattachées		63	61		124		74	18		92
Dépréciations		(542)			(542)		(98)			(98)
Valeur de marché		30 254	7 422		37 676		22 703	2 445		25 148
Actions et autres titres à revenu variable		3 224		15 442	18 666		3 095		14 730	17 825
Valeur brute		3 447		17 079	20 526		3 140		16 009	19 149
Créances rattachées		1		1	2		1		1	2
Dépréciations		(224)		(1 638)	(1 862)		(46)		(1 280)	(1 326)
Valeur de marché		3 977		27 521	31 498		4 531		29 214	33 745
Total par type de portefeuille		36 516	29 743	15 442	81 701		31 486	22 116	14 730	68 332

(1) Sur le 1er trimestre 2022, des titres à taux fixe non couverts de rating supérieur ou égal à BBB ont été transférés du portefeuille « titres de placement » vers le portefeuille « titres d'investissement » à la suite d'une modification de la stratégie de gestion de ces titres. Ces transferts ont été effectués en date comptable du 1er janvier 2022.

L'encours des titres transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 4,6 Md€ en valeur brute et à 12 M€ en termes de dépréciation au 1er janvier 2022. L'intégralité de la dépréciation de 12 M€ a été reprise en compte de résultat au 1er janvier 2022 au regard de son montant peu significatif.

Si ces titres n'avaient pas été transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement », le montant de la moins-value latente qui aurait été comptabilisée en dépréciation se serait établie à -656 M€ au 31 décembre 2022.

2.3.4 Participations

2.3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2022				31/12/2021
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE SA	49,2	10 431	0	10 431	10 431
LA POSTE	66,0	4 816	0	4 816	4 608
CDC HABITAT	100,0	2 914	0	2 914	2 774
ICADE ⁽¹⁾	39,2	2 370	0	2 370	2 370
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	29,9	1 615	0	1 615	1 615
TRANSDEV GROUP	66,0	1 191	(310)	881	725
SUEZ HOLDING	11,8	728	0	728	0
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	34,5	566	0	566	566
EUROCLEAR HOLDING SA/NV	7,9	541	0	541	0
EURONEXT NV	7,3	365	0	365	365
HOLDING INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	33,3	352	0	352	352
SFIL ⁽²⁾	100,0	320	0	320	320
Sous-total des principales participations		26 209	(310)	25 899	24 126
Autres titres de participation, avances et créances		6 631	(1 044)	5 587	5 205
Total des participations, avances et créances		32 840	(1 354)	31 486	29 331

(1) Participations cotées

(2) La Caisse des Dépôts détient la totalité des actions de SFIL à l'exception d'une action ordinaire qui est conservée par l'État.

Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention
BPIFRANCE SA	EUR	21 122	4 807	1 501	49,2
LA POSTE	EUR	6 788	4 420	1 634	66,0
CDC HABITAT	EUR	2 675	1 755	395	100,0
ICADE	EUR	2 630	132	230	39,2
COENTREPRISE TRANSP ELECTRICITE	EUR	2 700	326	501	29,9
TRANSDEV GROUP	EUR	1 206	(957)	20	66,0
SUEZ HOLDING	EUR	6 174	(2 892)	(75)	11,8
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	1 544	(70)	151	34,5
EUROCLEAR HOLDING SA/NV	EUR	947	3 004	141	7,9
EURONEXT NV	EUR	4 040	0	438	7,3
HOLDING INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	EUR	1 055	22	(25)	33,3
SFIL	EUR	1 445	(931)	236	100,0

2.3.4.2 Mouvements

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2022
(en millions d'euros)					
Titres de participation	27 884	2 382	(364)	(45)	29 857
Valeur brute	29 169	2 520	(544)	(201)	30 944
Participations et autres titres détenus à long terme	3 268	762	(448)	(117)	3 465
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	25 901	1 758	(96)	(84)	27 479
Provisions pour dépréciations	(1 285)	(138)	180	156	(1 087)
Participations et autres titres détenus à long terme	(533)	(126)	156	(90)	(593)
Parts dans les entreprises liées	(752)	(12)	24	246	(494)
Avances et créances rattachées	1 447	393	(212)	1	1 629
Valeur brute	1 702	465	(271)		1 896
Participations et autres titres détenus à long terme	1 458	366	(252)	(14)	1 558
Parts dans les entreprises liées	244	99	(19)	14	338
Provisions pour dépréciations	(255)	(72)	59	1	(267)
Participations et autres titres détenus à long terme	(255)	(59)	59	1	(254)
Parts dans les entreprises liées		(13)			(13)
Participations	29 331	2 775	(576)	(44)	31 486

1) Dont prises de participations dans EUROCLEAR HOLDING SA/NV pour 541 M€ et dans SUEZ HOLDING pour 728 M€ (cf. faits marquants)

2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles d'exploitation	563	44	(133)		474
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	1 037	70	(193)		914
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(474)	(26)	60		(440)
Immobilisations corporelles de placement	4 295	1 052	(453)		4 894
Immobilisations en cours - montant brut	10	10		(4)	16
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	281		(31)	4	254
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(192)	(6)	25		(173)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	4 422	1 195	(452)		5 165
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(251)	(147)	5		(393)
Immobilisations incorporelles	553	101			654
Concessions, licences, brevets - montant brut	1 082		(106)	220	1 196
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(752)	(152)	106		(798)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	223	253		(220)	256
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 411	1 197	(586)		6 022

2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges à répartir sur plusieurs exercices	20	18
Charges constatées d'avance	534	61
Produits à recevoir	308	195
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	83	276
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 149	4 880
Comptes de régularisation	5 094	5 430
Débiteurs divers	2 654	617
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	2 654	617
Créances douteuses sur opérations diverses	5	5
Stocks et assimilés (Forêts)	45	44
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
Actifs divers	2 699	661
Comptes de régularisation et actifs divers	7 793	6 091

(1) Dont au 31 décembre 2022, une créance sur l'Etat au titre du Plan France 2030 pour 3 977 M€ (3 949 M€ au 31 décembre 2021) (Cf. note 2.6.1).

2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	49	136
Comptes courants du fonds d'épargne	10 725	7 063
Intérêts courus	29	8
Dettes envers les établissements de crédit à vue	10 803	7 207
Comptes et emprunts à terme	4 217	3 480
Titres donnés en pension livrée		232
Intérêts courus	17	11
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 234	3 723
Dettes envers les établissements de crédit	15 037	10 930

2.3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	76 088	65 208
Intérêts courus	327	328
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	76 415	65 536
Emprunts à la clientèle financière	23	18
Consignations ⁽²⁾	14 219	13 607
Comptes créditeurs à terme	333	308
Autres sommes dues à la clientèle	26	26
Intérêts courus	783	762
Autres dettes envers la clientèle	15 384	14 721
Opérations avec la clientèle	91 799	80 257

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 76 088 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 47 207 M€ (46 812 M€ au 31 décembre 2021) ;
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 7 613 M€ (7 545 M€ au 31 décembre 2021) ;
- des huissiers pour 502 M€ (462 M€ au 31 décembre 2021) ;
- des autres professions juridiques pour 2 098 M€ (1 870 M€ au 31 décembre 2021) ;
- du FRR pour 733 M€ (577 M€ au 31 décembre 2021) ;
- de l'Acoss pour 10 011 M€ (7 M€ au 31 décembre 2021).

(2) Dont 6 886 M€ (6 457 M€ au 31 décembre 2021) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

2.3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Émissions à court terme	15 805	13 809
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	17 193	16 723
Dettes rattachées	99	103
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	33 097	30 635
Dettes représentées par un titre	33 097	30 635

(1) Dont au 31 décembre 2022, 9 250 M€ de placement privé, et 7 943 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon %	ISIN	31/12/2022
CHF	26/06/2028	0.000	CH0591979643	101
CHF	16/06/2026	0.000	CH0506071346	101
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	177
CHF	30/05/2025	0.250	CH0414510062	25
CHF	12/11/2027	0.300	CH0386949348	253
CHF	28/11/2029	1.750	CH1231312674	101
EUR	19/06/2024	0.000	FR0013426426	500
EUR	15/09/2025	0.010	FR0013534443	500
EUR	01/06/2026	0.010	FR0014003RL9	500
EUR	18/09/2028	0.750	FR0013365269	1 000
EUR	25/11/2027	3.000	FR001400DCH4	500
GBP	25/02/2026	0.250	FR0014001MV3	282
GBP	21/07/2023	0.500	FR0013513777	366
GBP	16/12/2024	1.125	FR0014007OY0	338
JPY	30/07/2024	0.070	JP525023BL76	71
JPY	16/06/2027	0.174	FR001400AXN4	178
JPY	30/07/2024	0.725	JP525023DE73	77
JPY	29/11/2028	1.302	FR0011643766	62
USD	18/11/2024	0.875	FR0014006JA2	281
USD	18/11/2024	0.875	FR0014006JA2	656
USD	05/02/2025	1.375	FR0014007VT5	562
USD	05/02/2025	1.375	FR0014007VT5	375
USD	13/02/2023	1.500	FR0013482544	937
Total des émissions de référence				7 943

2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	848	135
Charges à payer	90	37
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	365	35
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 097	4 972
Comptes de régularisation	5 400	5 179
Versements restant à effectuer sur titres	950	1 243
- sur titres de participation	237	714
- sur TAP	713	529
Autres créditeurs divers	443	1 411
Créditeurs divers	1 393	2 654
Comptes de régularisation et passifs divers	6 793	7 833

(1) Dont au 31 décembre 2022, une créance sur l'Etat au titre du Plan France 2030 pour 3 977 M€ (3 949 M€ au 31 décembre 2021) (Cf. note 2.6.1).

2.3.11 Provisions

	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
Provisions pour engagements sociaux	195	30	(15)	(34)		176
- retraites	37	3	(3)	(5)		32
- médailles du travail	30	2	(1)	(4)		27
- autres ⁽¹⁾	128	25	(11)	(25)		117
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	21		(10)	(5)		6
- engagement par signature	7		(4)	(2)		1
- prêts						
- autres	14		(6)	(3)		5
Provisions sur instruments de marché	1	2		(1)		2
Autres provisions pour risques et charges	369	8	(38)	(30)	1	310
- sur prêts bonifiés	314	1	(29)			286
- autres	55	7	(9)	(30)	1	24
Provisions	587	40	(63)	(70)	1	495

(1) Un nouveau dispositif pérenne de mesure d'aménagement du temps de travail en fin de carrière a été signé en février 2022. Cet allègement du temps de travail, constitue un régime d'avantage à long terme à prestations définies qui fait l'objet d'une estimation actuarielle évaluée à 9 M€ au 31 décembre 2022.

2.3.12 Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 décembre 2020	Affectation du résultat 2020	Versement au titre du résultat 2020	Autres mouve- ments ⁽¹⁾	Résultat au 31 décembre 2021	Capitaux propres au 31 décembre 2021	Affectation du résultat 2021	Versement au titre du résultat 2021	Versement au titre du résultat 2022	Résultat au 31 décembre 2022	Capitaux propres au 31 décembre 2022
(en millions d'euros)											
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	2 924	481	(286)	8		3 127	1 941	(1 817)			3 251
Résultat de l'exercice	481	(481)			1 941	1 941	(1 941)			2 173	2 173
Acompte sur versement à l'état				(621)		(621)		621	(990)		(990)
Capitaux propres - hors FRBG	22 617		(286)	(613)	1 941	23 659		(1 196)	(990)	2 173	23 646
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	23 173		(286)	(613)	1 941	24 215		(1 196)	(990)	2 173	24 202

(1) Versement au titre du résultat 2021 et 8 M€ liés au changement de méthode comptable en application de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.3.13 Risques de crédit

2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2022					Total	31/12/2021 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	38 596					38 596	19 573
Europe							
Autres							
Total	38 596					38 596	19 573
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	22 589					22 589	6 330
De 3 mois à 1 an	1 128					1 128	90
De 1 an à 5 ans	2 070					2 070	1 853
Supérieure à 5 ans	12 809					12 809	11 300
Total	38 596					38 596	19 573

2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2022					Total	31/12/2021 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	4 008		155	218	(202)	4 179	4 455
Europe	1			18	(18)	1	2
Autres				3	(2)	1	4
Total	4 009		155	239	(222)	4 181	4 461
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	370		21	11	(16)	386	1 166
De 3 mois à 1 an	226		8	14	(13)	235	67
De 1 an à 5 ans	918		34	58	(52)	958	961
Supérieure à 5 ans	2 495		92	156	(141)	2 602	2 267
Total	4 009		155	239	(222)	4 181	4 461
Répartition par secteur							
HLM	116					116	92
EPIC	274		4		(4)	274	219
Collectivités locales	161		43	3	(9)	198	161
Sociétés non financières	2 263		40	38	(44)	2 297	2 718
Administrations privées	92		56	50	(16)	182	136
Administrations publiques	19					19	17
Clients particuliers	703		10	17	(17)	713	729
Sociétés financières	257		1	131	(131)	258	260
Autres	124		1		(1)	124	129
Total	4 009		155	239	(222)	4 181	4 461

2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31/12/2022				31/12/2021	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique						
France	36 232	2		(371)	35 863	29 631
Europe	14 173			(220)	13 953	8 672
Autres ⁽¹⁾	13 395			(175)	13 220	12 203
Total	63 800	2		(766)	63 036	50 506
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	2 755			(10)	2 745	2 877
De 3 mois à 1 an	22 070			(27)	22 043	14 359
De 1 an à 5 ans	16 078	2		(109)	15 971	11 413
Supérieure à 5 ans	22 897			(620)	22 277	21 857
Total	63 800	2		(766)	63 036	50 506
Répartition par notation synthétique ⁽²⁾						
AAA	1 398				1 398	1 871
AA	28 379			(10)	28 369	20 445
A	23 153			(75)	23 078	19 500
BBB	5 505			(262)	5 243	4 923
BB	902			(96)	806	707
B						
CCC						
Non noté	4 463	2		(323)	4 142	3 060
Total	63 800	2		(766)	63 036	50 506

(1) Dont 4 082 M€ d'encours pour le Royaume-Uni (4 454 M€ au 31/12/2021)

(2) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch

2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir

	31/12/2022				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
(en millions d'euros)					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	22 589	1 128	2 070	12 809	38 596
Opérations avec la clientèle	386	235	958	2 602	4 181
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	2 745	22 043	15 971	22 277	63 036
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	10 862	125	684	3 366	15 037
Opérations avec la clientèle	77 616	253	780	13 150	91 799
Dettes représentées par un titre	10 268	7 285	6 367	9 177	33 097

2.3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	63 604	54	13	761	64 432
Caisse, banques centrales	1 643	1			1 644
Effets publics et valeurs assimilées	23 447	42		703	24 192
Créances sur les établissements de crédit	38 514	11	13	58	38 596
Opérations avec la clientèle	4 181				4 181
Comptes ordinaires débiteurs	206				206
Autres concours à la clientèle à terme	3 975				3 975
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	45 263	7 598	1 371	3 277	57 509
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 123	6 269	332	1 119	38 843
Actions et autres titres à revenu variable	14 140	1 329	1 039	2 158	18 666
Participations	31 480			6	31 486
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 958		64		6 022
Comptes de régularisation et actifs divers	7 239	379	71	104	7 793
Total Actif	157 725	8 031	1 519	4 148	171 423
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	15 003	10	5	19	15 037
Dettes envers les établissements de crédit à vue	10 769	10	5	19	10 803
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 234				4 234
Opérations avec la clientèle	90 987	499	37	276	91 799
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	75 608	499	37	271	76 415
Autres dettes envers la clientèle	15 379			5	15 384
Dettes représentées par un titre	10 460	18 072	1 813	2 752	33 097
Comptes de régularisation et passifs divers	6 435	309	13	36	6 793
Provisions	495				495
Dépôts de garantie					
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	23 646				23 646
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	3 251				3 251
Résultat de l'exercice	2 173				2 173
Acompte sur versement à l'état	(990)				(990)
Total Passif	147 582	18 890	1 868	3 083	171 423

2.4 Notes relatives au hors-bilan

2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	4	8
Devises achetées non encore reçues	3	9
Euros vendus non encore livrés	3	9
Devises vendues non encore livrées	4	8
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	11 117	10 186
<i>Devises à livrer</i>	11 060	10 399
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	21 012	18 611
<i>Euros à livrer</i>	20 719	18 996
Report/Déport non couru		
À recevoir	239	71
À payer	180	50

2.4.2 Instruments financiers à terme

2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2022				31/12/2021			
	Transaction / Position ouverte isolée		Trésorerie/Couverture		Transaction / Position ouverte isolée		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	12 941	12 938	34 604	34 604	8 413	8 413	17 961	17 961
Instruments de taux d'intérêt	12 941	12 938	34 604	34 604	8 413	8 413	17 961	17 961
<i>Valeur de marché</i>	4	51	2 075	187		1	255	753
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	(10)	10						
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change	(10)	10						

2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2022					31/12/2021				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	11 692	21 778	5 690	8 385	47 545	4 329	7 904	5 670	8 471	26 374
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	11 692	21 778	5 690	8 382	47 542	4 329	7 904	5 670	8 471	26 374
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change	(10)				(10)					
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change	10				10					

2.4.2.3 Ventilation par devise

	31/12/2022				31/12/2021			
	EUR	USD	Autres	Total	EUR	USD	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations fermes								
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	44 306	890	2 349	47 545	20 870	1 486	4 018	26 374
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	44 303	890	2 349	47 542	20 870	1 486	4 018	26 374
Engagements donnés sur instruments cours de change								
Engagements reçus sur instruments de cours de change								
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change								
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt								
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt								
Engagements donnés sur instruments cours de change								
Engagements reçus sur instruments de cours de change								
Achat/Emp Op condi Autres instruments	(10)			(10)				
Vente/Pret Op condi Autres instruments	10			10				

2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
France	2 060	1 954
Europe	3 049	1 483
Autres ⁽¹⁾	42 433	22 937
Total	47 542	26 374

(1) Dont Royaume-Uni pour 42 361 M€ (22 803 M€ au 31/12/2021)

2.4.3 Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31/12/2022				31/12/2021			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
(en millions d'euros)								
Engagements donnés sains	43 132	6	2	43 140	41 595	5	2	41 602
Engagements donnés douteux	224			224	166			166
Total des engagements donnés	43 356	6	2	43 364	41 761	5	2	41 768

2.5 Notes relatives au compte de résultat

2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur banques centrales	5	
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	24	60
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		8
Produits sur report/Déport	230	97
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	216	126
Autres intérêts et produits assimilés	6	4
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	481	295
Intérêts sur banques centrales	(21)	(82)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(52)	(45)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(46)	(39)
Charges sur report/Déport	(132)	(45)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(3)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(253)	(214)

2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		4
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	10	
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	77	64
Autres intérêts et produits assimilés	17	2
Produit sur report/Déport	25	7
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)	6	2
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	135	79
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(236)	(314)
Intérêts sur consignations	(42)	(54)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(2)	(3)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		
Autres intérêts et charges assimilées	(6)	(3)
Charges sur report/Déport	(23)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(309)	(376)

2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics	42	32
Obligations	35	75
Autres titres à revenu fixe	228	78
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	305	185
Effets publics	445	463
Obligations	96	9
Autres titres à revenu fixe	68	49
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	609	521
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	914	706
Euro commercial papers	(187)	(18)
Certificats de dépôts	(14)	(2)
Bons à moyen terme négociables	(15)	(7)
Euro medium term notes	(194)	(225)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(410)	(252)

2.5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Micro-couverture	640	388
Swaps de taux	154	239
Swaps financiers	92	83
Swaps complexes		2
Swaps de change	394	64
Sur titres	1	
Autres intérêts et produits assimilés	641	388
Micro-couverture	(527)	(164)
Swaps de taux	(102)	(86)
Swaps financiers	(26)	(12)
Swaps complexes		(2)
Swaps de change	(399)	(64)
Sur titres	(17)	(33)
Autres intérêts et charges assimilées	(544)	(197)

2.5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actions	28	22
OPCV	28	20
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	56	42
Actions	752	576
OPCV	36	29
Autres titres à revenu variable	2	1
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	790	606
Revenus des titres de participation	1 352	735
Revenus des titres à revenu variable	2 198	1 383

2.5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	3		3	
Opérations sur titres	1	(11)		(14)
Prestations de services et divers	12	(21)	11	(19)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		(1)
Commissions	16	(33)	14	(34)
Produits et charges de commissions		(17)		(20)

2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	10	(5)
Résultats sur opérations sur instruments financiers	31	5
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	41	

2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de cession des titres de placement	18	193
- effets publics et valeurs assimilées	(1)	19
- obligations		4
- autres titres à revenu fixe	(13)	16
- actions	23	108
- OPC et autres titres à revenu variable	9	46
Autres produits et charges sur titres de placement		(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement⁽¹⁾	(834)	(75)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(816)	116
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	825	682
- actions	737	484
- OPC et autres titres à revenu variable	88	198
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(5)	(3)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(362)	435
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	458	1 114
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(358)	1 230

(1) Sur le 1er trimestre 2022, des titres à taux fixe non couverts de rating supérieur ou égal à BBB ont été transférés du portefeuille « titres de placement » vers le portefeuille « titres d'investissement » à la suite d'une modification de la stratégie de gestion de ces titres. Ces transferts ont été effectués en date comptable du 1er janvier 2022.

L'encours des titres transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement » s'élève à 4,6 Md€ en valeur brute et à 12 M€ en termes de dépréciation au 1er janvier 2022. L'intégralité de la dépréciation de 12 M€ a été reprise en compte de résultat au 1er janvier 2022 au regard de son montant peu significatif.

Si ces titres n'avaient pas été transférés de la catégorie « titres de placement » vers la catégorie « titres d'investissement », le montant de la moins-value latente qui aurait été comptabilisée en dépréciation se serait établie à -656 M€ au 31 décembre 2022.

2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	30	(4)	1	(1)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	8	(154)	13	(43)
Revenus et charges sur immeubles de placement	269	(25)	157	(29)
Produits et charges sur immobilisations de placement	307	(183)	171	(73)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	20		25	
Rémunérations versées aux préposés		(22)		(33)
Autres produits et charges divers d'exploitation	77	(308)	76	(262)
Dotations/Reprises aux provisions pour autres produits & charges diverses d'exploitation bancaire	1			
Autres produits et charges d'exploitation	98	(330)	101	(295)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	405	(513)	272	(368)
Total net	(108)		(96)	

2.5.10 Charges générales d'exploitation

2.5.10.1 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	(423)	(413)
Autres charges sociales	(256)	(246)
Intéressement	(39)	(32)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(69)	(68)
Dotations/Reprises aux provisions	30	(5)
Frais de personnel	(757)	(764)
Impôts et taxes	(28)	(24)
Loyers, charges locatives	(20)	(20)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(153)	(161)
Services extérieurs - divers	(77)	(74)
Autres charges	(27)	(20)
Autres frais administratifs	(306)	(300)
Refacturation	593	546
Refacturation	593	546
Autres produits et charges générales d'exploitation	0	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	0	1
Charges générales d'exploitation	(470)	(517)

2.5.10.2 Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2022	31/12/2021
Effectif moyen cadres Droit public	1 511	1 412
Effectif moyen cadres Droit privé	2 382	2 354
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	25	28
Effectif moyen : cadres	3 917	3 794
Effectif moyen non-cadres Droit public	2 385	2 444
Effectif moyen non-cadres Droit privé	262	226
Effectif moyen non-cadres Statutaires des mines	51	59
Effectif moyen : non-cadres	2 698	2 729
Total effectif moyen	6 616	6 523
Effectif de clôture cadres Droit public	1 575	1 449
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 453	2 385
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	24	27
Effectif de clôture : cadres	4 052	3 861
Effectif de clôture non-cadres Droit public	2 403	2 451
Effectif de clôture non-cadres Droit privé	274	255
Effectif de clôture non-cadres Statutaires des mines	47	56
Effectif de clôture : non-cadres	2 724	2 762
Total effectif de clôture	6 776	6 623

2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(151)	(136)
Concessions et logiciels	(151)	(136)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(26)	(20)
Immeubles et agencements	(22)	(17)
Mobiliers, matériels et outillages	(4)	(3)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(177)	(156)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(177)	(156)

2.5.12 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciation des créances	(10)	(16)
Risques de contrepartie		
Risques sur engagements de signature		
Autres risques		7
Dotations pour dépréciations et provisions	(10)	(9)
Dépréciation des créances	39	19
Risques de contrepartie	9	
Risques sur engagements de signature	4	7
Autres risques	15	
Reprises de dépréciations et provisions	67	26
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(60)	
Pertes et récupérations	(60)	
Coût du risque	(3)	17

2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	179	
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	179	
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	242	140
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	190	(160)
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	432	(20)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	611	(20)

2.5.14 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(199)	(396)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts		87
Charge d'impôt	(199)	(309)

2.6 Notes spécifiques

2.6.1 Plan Relance 2030

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	97	105	97	105
Développement technologie	524	719	524	719
Économie sociale et solidaire	25	34	25	34
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	25	42	25	42
Fonds national d'amorçage	79	121	79	121
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotecnologies	211	225	211	225
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	545	535	545	535
Ville de demain	296	313	296	313
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	1	2	1	2
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	9	10	9	10
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	2	2	2	2
French Tech Accélération	176	200	176	200
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	32	42	32	42
Fonds Accélération Biotech Santé	320	328	320	328
Fonds de fonds de retournement	123	117	123	117
Innovation numérique pour l'excellence éducative	35	36	35	36
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	36	43	36	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	46	47	46	47
Territoires d'innovation de grande ambition	287	236	287	236
Territoires d'innovation pédagogique	101	92	101	92
Adaptation et qualification main d'œuvre	149	98	149	98
Sociétés universitaires et de recherche	78	79	78	79
Accélération du développement des Ecosystèmes d'innovation performants	163	126	163	126
Grands défis	300	300	300	300
Enveloppes dédiées aux fonds du PIA4	305	85	305	85
Comptes de régularisation	3 977	3 949	3 977	3 949

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt ou depuis 2022, sous le nom de « Plan de relance 2030 ».

Ainsi la Caisse des Dépôts a été mobilisée :

- dans le cadre du premier PIA (PIA 1) sur 8 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 8 796 M€ depuis 2010 ;
- dans le cadre du PIA 2 sur 2 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 1 554 M€ depuis 2014 ;
- dans le cadre du PIA 3 sur 4 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 1 769 M€ depuis 2017 ;
- dans le cadre du PIA 4 sur 2 conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 448 M€ depuis 2021.

Toutes ces conventions peuvent être constituées de plusieurs « fonds » dont le détail est présenté dans l'annexe ci-dessus.

2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
Total de l'exposition	24 416	(224)	24 192	25 712
Afrique du Sud	25	(1)	24	25
Allemagne	147		147	147
Autriche	113		113	186
BEI (Supranational)	288		288	272
BIRD (Supranational)	54		54	
Belgique	130		130	61
Bulgarie	42	(5)	37	18
Chili	236	(16)	220	212
Colombie	149	(15)	134	151
Croatie	92	(8)	84	96
Finlande	25		25	25
France	20 338	(1)	20 337	18 557
Grèce	2	(2)		
Indonésie	241	(14)	227	234
Israël	857	(14)	843	620
Japon				3 571
Lituanie				41
Luxembourg	759		759	652
Mexique	240	(36)	204	225
Pologne	55	(4)	51	44
Pérou	202	(30)	172	201
Roumanie	244	(54)	190	235
République de Corée (Corée du Sud)	5		5	
Slovénie	60	(6)	54	56
Togo	53	(14)	39	50
Venezuela	59	(4)	55	33

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie

Caisse des dépôts et consignations

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels de la Section

Générale

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A.
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris
sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Caisse des dépôts et consignations

56 rue de Lille
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale

Exercice clos le 31 décembre 2022

À la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'un service qui n'affecte pas son jugement professionnel, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2022 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Dues diligences.
- KPMG : les principales missions réalisées sur l'exercice 2022 ont porté sur des attestations et procédures convenues, des lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, des revues de procédures de contrôle interne, des consultations comptables et fiscales, des revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux, des services fiscaux autorisés en application des règles applicables aux pays concernés et des examens limités.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Se référer aux notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4 des comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2022 pour un montant net de 31,5 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité (notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires. Ce risque relatif à l'environnement externe est renforcé par le contexte actuel d'incertitudes persistantes lié au conflit en Ukraine, aux tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'au retour de l'inflation et à la hausse rapide des taux d'intérêts.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation effectuée par la direction, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit par leurs contrôleurs légaux et apprécié, le cas échéant, si les ajustements opérés, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ;❖ Vérifier, sur la base d'un échantillon, les cours de bourse utilisés pour déterminer les cours moyens retenus ;❖ Apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la situation économique actuelle avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ;❖ Apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Évaluation des titres de l'activité de portefeuille

(Se référer aux notes 2.2.3.1.4. et 2.3.3 des comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2022 sont constitués de 15,4 milliards d'euros, dont 13,0 milliards d'euros d'actions (notes 2.2.3.1.4 et 2.3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus) et les impacts du contexte actuel d'incertitudes persistantes lié au conflit en Ukraine, aux tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'au retour de l'inflation et à la hausse rapide des taux d'intérêts. S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille effectuée par la direction, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Apprécier la conformité des méthodes retenues avec les principes comptables applicables et les pratiques communément admises ;❖ Vérifier l'exactitude, sur la base d'un échantillon, des cours de bourse utilisés pour calculer les cours moyens retenus ;❖ Obtenir, sur la base d'un échantillon, les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernés, établies à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille, prenant en compte, le cas échéant, les impacts du contexte économique❖ Apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations du Directeur Général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet Mazars et du 31 décembre 2021 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 19ème année de sa mission sans interruption, dont 16 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet KPMG dans la 1ère année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

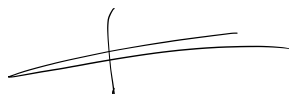
Fait à Paris-La Défense, le 21 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars



Jean Latorzeff

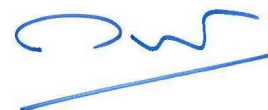


Gilles Magnan

KPMG S.A.



Marie-Christine Jolys



Eric Amato